

Écoles publiques

Lescar compte 3 établissements scolaires publics, un établissement privé et une Calandreta pour l'enseignement maternel et primaire.

Les établissements

- > École maternelle des Prés
Rue du Parvis - 05 59 81 57 44
maternelle.lespres@lescar.fr
- > École maternelle Victor-Hugo
Avenue de Tarbes - 05 59 81 57 48
maternelle.victorhugo@lescar.fr
- > École maternelle du Laoü
26 avenue Roger Cadet - 05 59 81 57 46
maternelle.laou@lescar.fr
- > École élémentaire Victor-Hugo
Avenue de Tarbes - 05 59 81 57 49
elementaire.victorhugo@lescar.fr
- > École élémentaire Paul-Fort
Rue du Taà - 05 59 81 57 45
elementaire.paulfort@lescar.fr
- > École élémentaire du Laoü
30 avenue Roger Cadet - 05 59 81 57 47
elementaire.laou@lescar.fr

Horaires de fonctionnement

Organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les établissements publics : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Écoles maternelles et élémentaires du Laoü et Victor-Hugo :

- > Matin : 8h30 - 11h45
- > Pause méridienne : 11h45 - 13h45
- > Après-midi : 13h45 - 16h30

L'accueil périscolaire du matin a lieu de 7h30 à 8h30.

L'accueil périscolaire du soir a lieu de 16h30 à 18h30.

École maternelle des Prés

- > Matin : 8h45 - 11h45
- > Pause méridienne : 11h45 - 13h30
- > Après-midi : 13h30 - 16h30

École élémentaire Paul-Fort

- > Matin : 8h45 - 12h
- > Pause méridienne : 12h - 14h
- > Après-midi : 14h - 16h45

Cantine (restauration scolaire)

Toutes les réservations ou annulations en cantine sont soumises à un délai de 3 jours ouvrés avant 9h (hors samedi, dimanche et jours fériés) et se font auprès du service des affaires scolaires.

- > Le tarif applicable pour l'année en cours est de 3€/repas.

Il est toutefois susceptible d'être réévalué à chaque rentrée scolaire. La fourniture de repas est assurée par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Vous pouvez consulter l'ensemble des menus sur [le site de l'agglomération de Pau](#) ↗

Garderie (Accueil de Loisirs Associé à l'École - ALAE)

La garderie a lieu tous les matins de 7h30 à 8h30, les midis de 11h45 à 13h45 en complémentarité de la restauration et tous les soirs de 16h30 à 18h30.

Les équipes périscolaires, formées d'un référent et d'animateurs diplômés, proposent des activités ludiques, artistiques, sportives, manuelles, culturelles et exercent toutes, une fonction éducative et collective auprès des enfants.

- > l'ALAE est facturé à l'année, 40€ par enfant au mois de juin.

Ce service est facturable aux familles dès la première utilisation du service périscolaire, quelle que soit la durée et la fréquence du besoin dans l'année : garderies du matin et du soir, temps de cantine.

Inscriptions scolaires

Le service Affaires scolaires est l'interlocuteur unique des familles pour les inscriptions à l'école.

Les inscriptions se font sur rendez-vous, sur les horaires d'ouverture en mairie : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pour effectuer les formalités, il vous faut vous munir du livret de famille, du carnet de santé du ou des enfant(s) ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Lescar.

Pour préparer votre rendez-vous, vous pouvez d'ores et déjà remplir le dossier d'inscription, à télécharger ci-contre.



**Hôtel
de
ville**
Allée du
Bois
d'Ariste

64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h